



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 15 novembre 2018
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

5.3

LOCAUX DU SMEAT : RENOUVELLEMENT DE BAIL

L'an deux mille dix-huit, le quinze novembre à neuf heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du seize novembre deux mille dix-huit, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du vingt-cinq octobre deux mille dix-huit.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
BOISSON Dominique FRANCES Michel	LAIGNEAU Annette URSULE Béatrice
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	COMBRET Jean-Pierre
SICOVAL	
OBERTI Jacques	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	
SOURZAC Jean-Gervais	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BIASOTTO Franck, représenté par Mme BOISSON
BOLZAN Jean-Jacques, représenté par M. ALEGRE
BROQUERE Gilles, représenté par Mme URSULE
CARLES Joseph, représenté par M. FRANCES
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BASELGA Michel
BAYONNE Serge
CALVET Brigitte
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COQUART Dominique
COSTES Bruno
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique
DUCERT Claude
ESCOULA Louis
FAGET Claudette
FAURE Dominique
FONTA Christian

FOREST Laurent
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
HAJIJE Samir
LABORDE Pascale
LATTARD Pierre
LOZANO Guy
LUBAC Christophe
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MEDINA Robert
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MONTI Jean-Charles
MORERE André
MORINEAU Christine

MOUDENC Jean-Luc
PACE Alain
PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANCÉ Bernard
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERE Elisabeth
SERP Bertrand
SIMON Michel
SUSIGAN Alain
SUSSET Martine
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
DUQUESNOY Bernard
MAZEAU Jacques

MOGICATO Bruno
ROUSSEL Jean-François
SERIEYS Alain
SERNIGUET Hervé

SIMEON Jean-Jacques
VIE Sylvère

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 9	Votants : 14
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 14

Le SMEAT occupe depuis novembre 2011 des locaux situés au 6^{ème} étage du 11 boulevard des Récollets, 31400 TOULOUSE, appartenant à l'association MAGPIT (trois bureaux et un local à archives).

Or le bail signé mentionnait une durée d'occupation de six années, à compter du 15 novembre 2011, avec possibilité de renouvellement tacite pour une durée d'un an, soit jusqu'au 14 novembre 2018 maximum. Il est ainsi nécessaire de renouveler le bail à passer avec MAGPIT.

Le montant du loyer proposé dans ce nouveau bail reste identique au montant actuellement payé par le SMEAT (11 875 € annuel hors taxes et hors charges, soit 14 250 € TTC), et cohérent avec l'avis du domaine sur la valeur locative réceptionné le 25 juin 2018 (demandé sur la base du loyer réglé au cours des 12 mois précédents). Le loyer fera l'objet d'une révision annuelle, suivant la hausse de l'indice national mesurant le coût de la construction.

Le montant global de référence est ainsi porté à 21 786 € TTC annuels (loyer plus charges).

La durée du bail est fixée à 6 ans, renouvelable ensuite par tacite reconduction par période de 1 an.

L'ensemble des conditions d'occupation font l'objet du projet de bail ci-joint ; les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2019 du SMEAT et suivants.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'approuver le projet de bail, ci-joint, à passer avec MAGPIT pour l'occupation de locaux au 6^{ème} étage du Belvédère ;

Article 2 :

D'autoriser le Président du SMEAT à signer ce bail et tout acte nécessaire à cet effet

Article 3 :

De dire que les crédits correspondant seront inscrits au budget du SMEAT.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 27 novembre 2018.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC